



HUMEUR

JOËLLE MESKENS

Mélenchon brigue la présidentielle : « Une lumière dans la nuit ! »

Il a choisi son moment. Aux États-Unis, le vent de l'histoire vient de souffler la présidence Trump. Dans les hôpitaux, patients et soignants se prennent de plein fouet la deuxième vague de covid. La France est bouleversée par des attentats. Mais il était écrit que Jean-Luc Mélenchon devait laisser son empreinte ce 8 novembre 2020. Un petit pas pour l'histoire mais un grand pas pour l'Insoumis. Un an et demi avant l'échéance, plus personne ne devra ignorer qu'il rêve encore de décrocher sa lune.

Le voilà pour la troisième fois candidat à la présidentielle française, a-t-il annoncé sur TF1. À une condition : il lui faudra pour cela recevoir l'onction d'au moins 150.000 parrainages populaires. Et qu'après ça, on ne le traite plus d'autocrate ! D'ailleurs, samedi, alors qu'il réunissait ses troupes, personne n'a moufté quand il a lancé : « Si quelqu'un d'autre veut y aller, c'est le moment de se déclarer ! ».

Jean-Luc Mélenchon rejoint Marine Le Pen sur la ligne de départ pour 2022. L'Insoumis, arrivé quatrième lors de la dernière présidentielle alors qu'il s'était approché d'une qualification en finale, ne voulait pas laisser s'installer l'idée d'un seul duel possible, la revanche entre Emmanuel Macron et la présidente du RN.

Décalé ? Il assume. Sa candidature est une manière de dribbler tous ceux qui, à gauche, s'agitent sans encore se déclarer. Doubles, les écologistes Yannick Jadot et Éric Piolle. Devancés, les socialistes Anne Hidalgo et même Arnaud Montebourg, qui revient grenouiller.

Jean-Luc Mélenchon veut croire que, comme Mitterrand et Chirac, la troisième candidature sera la bonne. Mais il devra démontrer qu'il reste plus que l'ombre de son hologramme. Les maigres scores de son parti aux Européennes de 2019 et aux municipales il y a quelques mois ont entamé sa superbe. Son attitude, en 2018, lors des perquisitions dans les enquêtes sur les assistants parlementaires et sur ses comptes de campagne, lui a valu une condamnation à trois mois avec sursis pour rébellion. Et sa présence, en 2019, lors d'une manifestation organisée par le très controversé comité contre l'islamophobie en France (CCIF) lui vaut d'être taxé d'« islamo-gauchiste ».

Il en faudrait davantage pour entamer la détermination du tribun : « Quand tout va mal, il faut une lumière dans la nuit », dit-il sans modestie. Les Français voudront-ils déclencher l'interrupteur ?

GENRE

Faut-il une troisième case sur la carte d'identité ?

Avancer sur plusieurs questions éthiques serait au programme de la Vivaldi. Comme réfléchir à l'opportunité d'une troisième catégorie à côté du « masculin » et du « féminin »

MATHIEU COLINET

Le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD) l'a indiqué ce lundi dans *De Standaard* : le gouvernement fédéral pourrait avancer sur les questions éthiques et notamment sur celle concernant l'instauration sur la carte d'identité, à côté du « masculin » et du « féminin », d'une troisième catégorie pour permettre aux personnes non binaires – celles qui ne s'identifient ni hommes ni femmes – de s'enregistrer en tant que tel.

En réalité, derrière cette volonté de l'exécutif, il y a l'ambition de trouver une solution à une difficulté pointée en juin 2019 par la Cour constitutionnelle : le caractère inconstitutionnel de la loi transgenre du 25 juin 2017 qui, malgré un certain nombre d'avancées, ne sort pas d'une vision binaire et perpétue de la sorte l'obligation pour des personnes dont l'identité de genre est non binaire d'accepter un enregistrement du sexe sur base de la distinction entre femme et homme qui ne leur correspond pas. Outre cette vision problématique, la loi transgenre péchait également par le caractère irrévocable de la modification d'enregistrement qu'elle permettait.

« Cette loi avait ses laissés-pour-compte », explique Emmanuelle Bribosia, professeur de droit à l'ULB et cofondatrice de l'Equality Law Clinic (ULB). « Des personnes se définissant comme non binaires ou d'un genre fluide, c'est-à-dire des personnes qui trouvent insuffisant le fait de pouvoir changer leur enregistrement une seule fois, ou encore les personnes intersexes qui, morphologiquement et de naissance, ont des caractéristiques qui participent des deux sexes et ont donc beaucoup de mal à s'identifier à un genre ou à un autre, sauf à subir des opérations qui sont aujourd'hui considérées comme autant de traitements inhumains et dégradants. »



À la création d'une catégorie supplémentaire sur la carte d'identité, certains préfèrent la suppression de l'enregistrement du sexe ou de l'identité de genre.

© PHOTO NEWS.

Pour surmonter les difficultés, la Cour constitutionnelle pointait à l'adresse du législateur une première option, la création de catégories supplémentaires permettant de sortir de la logique binaire. Mais aussi une seconde, la suppression de l'enregistrement du sexe ou de l'identité de genre comme éléments de l'état civil. Deux possibilités qu'Emmanuelle Bribosia et sa collègue Isabelle Rorive ont étudiées en droit comparé, allant chercher ce qui a été mis en œuvre ailleurs dans le monde et avec quels résultats.

« Par rapport à la création d'une troisième catégorie, on voit en Allemagne par exemple où cela a été fait que celle-ci peut être vécue comme une catégorie stigmatisante », affirme Emmanuelle Bribosia. « Par les parents d'enfants intersexes qui pourraient avoir du mal à enregistrer leurs enfants dans cette troisième catégorie par exemple. Autre chose est sans doute le fait pour des adultes intersexes de le faire et de répondre par là à un besoin d'identification... »

Martine Cools, pédiatre endocrinologue à l'hôpital universitaire de Gand, ne dit pas autre chose : « Il peut en effet y avoir un côté très stigmatisant derrière cette troisième catégorie. Adultes, on peut l'assumer. Mais quand on est enfants, cela peut être compliqué, c'est une étiquette comme une autre. »

Max Nisol, psychologue et formateur au sein de l'ASBL Genres Pluriels, qui

œuvre en soutien des personnes transgenres, aux genres fluides et intersexes, partage le même genre de critiques. « Au-delà de la discrimination, le caractère obligatoirement fourre-tout de cette troisième catégorie est dérangeant également. Ce schéma à trois ne reflète pas la réalité scientifique qui pointe en réalité non pas deux ou trois sexes mais bien plus. Par ailleurs, cette troisième catégorie pour l'enregistrement ne résout en rien le problème posé par le numéro national qui est binaire. Dès lors, nous plaidons plutôt pour la suppression du sexe ou de l'identité de genre comme éléments de l'état-civil. »

« Être créatif »

Cette option, la seconde citée par la Cour constitutionnelle, n'a jusqu'ici été mise en œuvre qu'à un seul endroit : dans l'état australien de Tasmanie, selon Emmanuelle Bribosia. « C'est une piste plus intéressante à suivre. Mais elle n'est pas non plus sans poser problème. Il y a notamment derrière cette question tout l'enjeu de la lutte contre les discriminations faites aux femmes. Dans ce cas-là, l'existence de statistiques est très importante. D'où notre invitation à être créatif et à par exemple se demander pourquoi le sexe et le genre ne pourraient pas être considérés au même titre que l'origine ethnique ou la religion, comme des données sensibles, visibles à certains endroits et non à d'autres »

MUSIQUE

En attendant Stromae...

L'ex-chanteur l'a redit à « Libération » : un album arrivera bien un jour.

Il ne veut pas se mettre la pression et publiera le successeur de « Racine Carrée » quand il sera totalement satisfait de celui-ci.

THIERRY COLJON

Il n'y a pas une année, pas un mois depuis 2015 et la fin de sa tournée Racine Carrée, où on ne nous pose pas la question : quand donc Stromae reviendra-t-il avec un nouvel album ?

Non pas qu'il ait totalement disparu mais il faut croire que les capsules saisonnières de la ligne de vêtements Mosaert, réalisée par le trio qu'il forme avec son frère Luc Junior Tam et son épouse Coralie Barbier, ne suffisent pas à combler un manque. C'est en 2013 que paraissait son dernier album et c'est en 2013 et 2014 qu'il a été le disque le plus vendu de l'année en France, perfor-



Stromae ou l'art d'être là tout en ayant disparu...

© STEPHAN VANFLETEREN.

mance qu'à réalisée en 2019 le *Brol* d'Angèle.

On sait que Stromae a mis du temps à se remettre physiquement et mentalement de la longue tournée de deux ans qui s'est terminée dans l'émotion à Kigali, au Rwanda, la terre de son père. Plus de deux cents concerts l'ont mis sur les rotules. Plus jamais ça, a-t-il dit. Mais

jamais il ne s'est tenu très longtemps loin de la musique. Dès sa mise volontaire à sa retraite en tant que chanteur, il s'est mis à multiplier les collaborations avec Disiz la Peste, Vitaa, Bigflo & Oli, Orelsan, Caballero & Jeanjass et même, dernièrement, Coldplay... qui tous ont pu profiter de sa plume ou de ses talents d'arrangeur-producteur. Il s'est même essayé à son autre passion, le cinéma, en réalisant des clips pour Yael Naim ou Dua Lipa (celle-là même avec qui Angèle vient de réaliser un duo, *Fever*).

En 2018, il a même composé un morceau exclusif de neuf minutes, *Défiler*, pour le premier défilé, à Paris, de sa ligne Mosaert. Mais sur scène, non, à l'exception de l'invitation de son ami Orelsan, à Forest National, pour reprendre ensemble *La pluie*, Paul Van Haver n'est plus remonté sur scène depuis 2015.

Pas de date !

Et puis, lors de la traditionnelle interview de présentation d'une nouvelle capsule de Mosaert, il a laissé échapper au journal *Libération*, cette phrase : « Un album arrivera à un moment don-

né, mais je n'ai pas vraiment de date. »

Il n'y a là rien de neuf : Paul a toujours dit qu'il referait un jour un album. Cela fait un petit temps qu'il y réfléchit et qu'il commence à mettre de côté des morceaux. Mais comme pour Adele, cela prend du temps, il ne peut pas se loupier avec un disque décevant. Il ne veut pas se mettre la pression et publiera le successeur de *Racine Carrée* quand il sera totalement satisfait de celui-ci.

Sept ans, voire plus, sans disque, Stromae n'est pas le premier artiste à nous imposer ça. Jacques Brel et David Bowie, pour ne citer qu'eux, ont fait de même. Tout comme Michel Polnareff ou A Certain Ratio, Gaël Faye, etc. Pour de multiples raisons différentes... La vie peut voir offrir l'envie de changer d'air. Le plus bel exemple restant celui de Jean-Jacques Goldman qui ne semble toujours pas décidé à redevenir chanteur. Stromae, lui, y pense, mais il faudra encore se montrer patient... Et comme il l'a dit lui-même dans *Libé* : « Je n'ai jamais vraiment arrêté la musique, sauf à une période où je n'étais pas vraiment bien. J'en fais tous les jours, je travaille avec et pour d'autres... »